



L'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick (OJNB) est un orchestre symphonique pour jeunes regroupant de 70 à 75 jeunes musiciens talentueux qui habitent le Nouveau-Brunswick. Nous avons un excellent programme, nous avons remporté un prix AMCE en 2008 et nous sommes toujours à la recherche d'instrumentistes d'orchestre exceptionnels. Bien que la participation à notre orchestre exige un engagement considérable de la part de ses membres, nous leur offrons en échange, à eux et à la province, des avantages importants. Nous sommes en effet « l'orchestre jeunesse provincial », car nous représentons le Nouveau-Brunswick lors de bon nombre de nos activités.

Les sections de l'orchestre sont réparties comme suit : flûtes (de 3 à 4, dont possiblement le piccolo); hautbois (de 3 à 4, dont possiblement le cor anglais); clarinettes (de 3 à 4, dont possiblement la clarinette basse); bassons (de 3 à 4); cors français (de 4 à 5); trompettes (de 3 à 4, dont possiblement le flugelhorn ou le cornet à pistons); trombones (3); tuba (1); percussions (de 3 à 5, y compris les timbales); clavier (1 – facultatif – joué par un des membres de l'orchestre); harpe; violons (de 20 à 24, en 2 sections); altos (de 6 à 8); violoncelles (8); et contrebasses (de 2 à 4). Le nombre d'instrumentistes varie d'une année à l'autre selon la disponibilité des musiciens suffisamment qualifiés.

Toutes les places de l'orchestre sont à pourvoir chaque année. La participation antérieure à l'OJNB ne garantit pas la réadmission à l'orchestre ou la promotion à l'intérieur d'une section.

Les rênes du programme musical de l'OJNB sont tenues par notre directeur musical, James Mark. Nous sommes également chanceux d'avoir treize professeurs distingués qui s'occupent de chacune des sections de l'orchestre et sont responsables de diriger les répétitions des sections.

Les membres de l'orchestre se divisent en trois catégories (dans le présent document, à moins d'avis contraire, le mot « membre » désigne tous les musiciens) :

1. *Membres réguliers* : candidats retenus à la suite de l'audition pour occuper une place régulière dans l'orchestre;
2. *Membres suppléants* : candidats retenus à la suite de l'audition et pour lesquels il n'y a pas de place régulière dans une section particulière de l'orchestre; des membres suppléants sont habituellement nommés pour chaque section, dans la mesure du possible;
3. *Membres en disponibilité* : Bien que n'étant pas « membres » au sens strict du terme, ces membres sont des musiciens par ailleurs qualifiés qui ne peuvent pas s'engager pour la saison entière, mais qui souhaitent être mis en disponibilité pour jouer en cas de besoin. Les musiciens qui souhaitent être membres en disponibilité n'ont pas à passer d'audition, mais nous souhaitons et recommandons qu'ils le fassent. Sinon, ils doivent avoir démontré leurs compétences récemment en étant membres de l'OJNB ou d'un autre orchestre de jeunes. Nous pourrions demander des références en remplacement de l'audition. Les membres en disponibilité seront hébergés et seront

tenus de participer aux répétitions du concert particulier pour lequel ils joueront au besoin, mais ils n'auront pas à payer de droits de participation au programme.

Quels sont les engagements?

Temps et déplacements : La saison de l'OJNB consiste essentiellement en six fins de semaine d'activités. Traditionnellement, elle commence par une fin de semaine prolongée consacrée à la répétition, qui a lieu en septembre au camp Greenhill Lake, un magnifique lieu de retraite rural situé au centre du Nouveau-Brunswick. Le programme de la saison comprend des répétitions intensives de tout l'orchestre (*tutti*) et des répétitions par catégorie d'instruments. Vous devriez avoir reçu la musique avant cette première fin de semaine au cours de laquelle nous commencerons à faire la lecture de l'essentiel du répertoire de la saison. Des pièces additionnelles pourraient s'ajouter aux répétitions et aux concerts plus tard dans la saison. Tous les membres réguliers et suppléants doivent participer à la première fin de semaine de répétition. Durant le reste de la saison (c.-à-d. d'octobre à mars), tous les musiciens participent à cinq fins de semaine supplémentaires de répétition et de concert (environ une par mois, sauf en décembre) tenues à divers endroits. Des jours de répétition supplémentaires (de 2 à 3) sont également prévus le samedi ou le dimanche des fins de semaine entre les fins de semaine de répétition régulières; pour obtenir de plus amples renseignements à cet effet, veuillez consulter la section « Où et quelles fins de semaine » ci-dessous. Les membres réguliers sont tenus de répéter et de jouer à toutes les activités de fin de semaine de la saison. Les membres suppléants participent également à toutes les répétitions (de plus amples renseignements à cet effet sont fournis plus loin, dans une autre section).

Les cinq fins de semaine de concert tenues d'octobre à mars commencent le vendredi soir (habituellement à 19 h 30). Elles comprennent habituellement des répétitions en *tutti* dirigées par le directeur musical, des répétitions par section avec les professeurs et un concert public le dimanche après-midi. L'une de ces cinq fins de semaine comprend un concert public le dimanche après-midi, ainsi que des concerts dans les écoles le lendemain matin (lundi). Il se peut également qu'au cours de l'une de ces fins de semaine, un concert public soit tenu le samedi soir au lieu du dimanche après-midi, auquel cas les séances de répétition auraient lieu le dimanche suivant. En effet, au cours de la saison dernière, un concert public a eu lieu le dimanche soir en plus du concert du dimanche après-midi. Alors tout est possible!

Vous risquez donc d'avoir à vous absenter de l'école le vendredi après-midi de ces cinq fins de semaine et probablement toute la journée vendredi lors de la première séance de répétition à Greenhill Lake (plus de détails ci-dessous). Tout dépendra de la distance que vous aurez à parcourir pour assister à la fin de semaine d'activités. De plus, une fois durant la saison, vous devrez vous absenter de l'école le lundi, lorsque nous présenterons les concerts dans les écoles. Nous vous recommandons de signaler ces absences au responsable de votre école le plus tôt possible. Les responsables sont habituellement très compréhensifs, car la plupart des éducateurs au Nouveau-Brunswick savent que votre absence durant quelques cours est compensée par l'instruction que vous recevrez dans le cadre de notre programme. De toute façon, l'OJNB appuiera pleinement vos demandes d'absence de l'école s'il le faut.

Notre saison se termine habituellement en mars de façon à ne pas nuire aux festivals de musique et aux examens universitaires qui ont lieu en avril et en mai, et à ne pas compromettre votre disponibilité pour l'OJNB.

Il y a toujours la possibilité d'activités spéciales supplémentaires, qui pourraient avoir lieu durant le printemps ou l'été suivants, et de concerts de petits ensembles. Ces activités spéciales ne concernent normalement que nos membres réguliers (et non les membres suppléants, à moins que nous n'en ayons besoin, comme décrit ailleurs dans ce document). La participation à ces activités est facultative pour tous les membres, car nous savons qu'ils pourraient avoir d'autres obligations. La plupart des membres choisissent d'y participer, ce qui n'a rien d'étonnant. Sachez toutefois que lorsqu'un musicien s'engage à participer à une activité facultative, il est tenu de respecter son engagement, ce qui signifie qu'il doit aussi assister à toutes les répétitions supplémentaires, participer aux activités de financement et honorer les autres obligations s'il y a lieu.

Engagement personnel et à titre de musicien : Tous les membres de l'OJNB sont tenus de participer à toutes les fins de semaine de répétition et de concert et à s'y être bien préparés en répétant leurs parties du répertoire longtemps avant la fin de semaine. Le répertoire est souvent très exigeant : vous devez donc prévoir des répétitions individuelles entre les répétitions collectives. Le directeur musical et les professeurs vous donneront des conseils pour enrichir et améliorer votre expérience.

Nous nous attendons également à ce que vous continuez de respecter votre engagement à jouer dans l'ensemble musical ou les ensembles musicaux de votre région durant la saison, car ces activités sont essentielles à votre cheminement musical.

Nous sommes conscients qu'être membre de l'OJNB représente un investissement considérable en temps et en énergie, ce qui soulève la question très importante de...

Gestion du temps et assiduité : Nous ne sommes pas sans savoir que vous pouvez avoir d'autres activités et engagements, scolaires et parascolaires. Vous devrez toutefois vous demander sérieusement s'il est sage de participer à des activités facultatives qui pourraient entrer en conflit avec les activités de l'OJNB. Une fois que vous avez pris un engagement envers l'OJNB, nous nous attendons à ce que vous le respectiez et que vous fassiez de l'OJNB votre priorité. Nous vous encourageons à mettre vos autres moniteurs, directeurs, professeurs et entraîneurs au courant de votre calendrier de l'OJNB dès le début de l'année scolaire (en septembre).

Nous conseillons vivement à ceux et celles qui songent à faire une carrière en musique de choisir l'OJNB, car nulle part ailleurs au Nouveau-Brunswick ne pourront-ils vivre l'expérience d'être membres d'un orchestre symphonique de grande envergure.

Une fois que vous aurez pris un engagement envers nous, vous devenez une partie essentielle de l'OJNB, qui accorde une grande importance à la participation de chaque membre. Nous nous attendons à ce que vous assistiez à toutes les activités de la saison.

Le directeur musical se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre excuse d'absence aux répétitions ou aux concerts. S'il vous est impossible de participer à une fin de semaine de répétition en particulier, vous ne serez normalement pas autorisé à jouer dans le concert qui suit. Toutes les absences sont réputées être exceptionnelles; les absences fréquentes, répétitives ou non justifiées sont motifs à renvoi de l'orchestre. Comme il est indiqué ailleurs dans ce document, votre participation à la première fin de semaine à Greenhill Lake est obligatoire, et seules des circonstances exceptionnelles pourraient justifier que vous y soyez absent.

Nous vous présentons ces renseignements maintenant de sorte que vous sachiez à quoi vous attendre si vous êtes accepté comme membre de l'OJNB.

Membres suppléants : Composante essentielle de l'OJNB, les membres suppléants sont tenus de répéter avec l'orchestre lors de toutes les activités de sa saison régulière. Les membres suppléants peuvent également choisir de jouer dans l'un des concerts de la saison régulière. Les suppléants peuvent aussi être appelés à jouer lors de concerts supplémentaires si nous avons besoin d'eux en raison de l'absence d'un musicien régulier ou pour toute autre bonne raison. Malheureusement, selon la politique actuelle de l'OJNB, les suppléants ne sont pas admissibles à participer aux activités spéciales de l'orchestre (c'est-à-dire les activités qui dépassent les cadres de la saison régulière de l'orchestre) à moins d'être invités à combler des places vacantes.

Où et quelles fins de semaine?

À l'exception de la fin de semaine de répétition de septembre tenue à Greenhill Lake, **les lieux des séances ne sont pas définitifs. Provisoirement**, elles se dérouleront à :

- Fredericton
- Moncton
- Saint John
- et deux autres endroits au Nouveau-Brunswick à déterminer.

Veillez noter que vous devrez vous engager à être disponible la majeure partie de la journée du vendredi 17 septembre (il faut prévoir du temps pour se rendre à Greenhill Lake), et la journée entière du lundi qui suit l'une des fins de semaine pour les concerts donnés dans les écoles. N'oubliez donc pas d'en tenir compte dans votre calendrier scolaire.

Les dates des fins de semaine sont les suivantes; elles sont inclusives et provisoires (à moins d'indication contraire) :

- **du 17 au 19 septembre** (Greenhill Lake – ces dates sont définitives, et la présence est obligatoire);
- **du 22 au 24 octobre;**
- **du 12 au 14 ou du 26 au 28 novembre;**
- **du 7 au 9 ou du 14 au 16 janvier;**
- **du 18 au 20 février;**
- **du 11 au 13 mars.**

Lorsque les lieux et les dates des séances auront été déterminés de façon définitive, nous les afficherons sur le site Web.

*** Remarques**

- **Un lundi matin sera ajouté à l'une des fins de semaine (à déterminer) entre le mois d'octobre et le mois de mars.**
- **Des séances de répétition supplémentaires d'une journée seront fixées pour les deux (et possiblement les trois) fins de semaine suivantes :**
 - **le 2 ou le 3 octobre;**
 - **le 11 ou le 12 décembre;**
 - **le 29 ou le 30 janvier.**
 - **Veillez noter que ces séances de répétition auront lieu soit le samedi, soit le dimanche, et qu'elles ne nécessiteront donc pas de déplacement de plus d'une journée. Ces séances auront lieu probablement dans deux ou trois des grands centres de la province (Fredericton, Moncton et Saint John).**

Autres renseignements importants

Frais d'orchestre : En plus de payer des frais d'audition de 20 \$, les membres réguliers doivent verser la somme de 350 \$ en droits de participation (225 \$ pour les membres suppléants). Ces montants servent à payer une partie des coûts liés aux auditions, à l'achat ou à la location de musique et à l'enseignement ainsi que d'autres dépenses de fonctionnement encourues durant la saison. Les frais versés par les membres ne couvrent qu'environ 10 % des dépenses de fonctionnement de l'OJNB. Les autres revenus proviennent de généreux donateurs, de la vente de billets pour les concerts, de la vente de CD et d'autres sources. À noter qu'il pourrait y avoir d'autres frais à verser pour du matériel essentiel.

Aide financière : La Fondation de l'OJNB offre des bourses pour aider à couvrir les frais d'orchestre des musiciens qui n'ont pas les moyens de les payer. Il se peut aussi que nous ayons des sommes à allouer grâce à des dons supplémentaires. N'importe quel membre de l'orchestre (régulier ou suppléant) peut présenter une demande d'aide financière après avoir reçu son avis d'acceptation.

Activités de financement : Tous les membres sont tenus de consacrer du temps aux activités de financement. Celles-ci sont annoncées au début de la saison. À noter que l'on consulte les membres afin de connaître leurs préférences en ce qui a trait aux activités de financement.

Déplacements : À moins d'avis contraire, tous les membres réguliers et suppléants doivent trouver leurs propres moyens de transport. On procède souvent au covoiturage et, lorsque le nombre et les circonstances le justifient, les parents peuvent décider de mettre leurs ressources en commun pour louer un autobus. À de rares occasions, et lorsque la situation le justifie, l'OJNB peut s'occuper de louer un autobus ou un autre véhicule, moyennant des frais minimes pour chaque membre.

Hébergement et repas : À part la fin de semaine à Greenhill Lake, où les installations sont celles d'un camp de vacances, les participants aux fins de semaine de l'OJNB sont hébergés chez les familles des membres et chez les amis de l'OJNB. Tous les repas et les collations sont fournis, soit sur place lors des répétitions ou par les familles d'accueil. On demande habituellement aux membres d'apporter des collations supplémentaires lors des séances de fin de semaine.

Dans les grands centres, il y a des comités de parents bien établis. Ces comités régionaux (sous la supervision du directeur général, Don Matheson) sont responsables de l'hébergement, des repas et des autres activités de la fin de semaine. Ils peuvent également choisir de nommer une personne pour coordonner le transport de leurs membres aux fins de semaines tenues dans les autres régions. Sans les efforts déployés par ces personnes généreuses et persévérantes, la tenue de ces séances de fin de semaine serait très difficile (et coûteuse), voire impossible.

Certains parents choisissent d'héberger leur propre enfant (et peut-être un ami membre de l'orchestre) en les accompagnant aux séances de fin de semaine. Le cas échéant, ils pourraient avoir à payer certains repas, comme les petits-déjeuners, qui sont normalement fournis uniquement aux personnes hébergées chez les familles ou chez les amis. Nous encourageons tous les parents à accompagner ainsi leur enfant au moins une fois durant la saison, car il s'agit d'une très belle expérience (sans mentionner la possibilité de « s'évader » quelques jours). Nous pouvons souvent obtenir auprès des hôtels des tarifs préférentiels pour les membres de l'OJNB et leurs parents.

L'audition

Votre audition se fera devant un **jury d'audition** composé du directeur musical et de un ou deux musiciens professionnels. L'audition sera également enregistrée afin de permettre au jury de l'évaluer et d'en discuter, et d'assurer une solution de rechange au cas où l'un des membres du jury serait absent pendant l'audition en personne.

Les membres du jury pour les auditions de 2010 sont M. James Mark, Ph. D. (directeur musical de l'OJNB), M. Richard Gibson, Ph. D. (professeur de musique à l'Université de Moncton, compositeur et spécialiste des cuivres) et Christopher Buckley (altiste, Saint John String Quartet, spécialiste des cordes). MM. Gibson et Buckley sont membres du corps professoral de l'OJNB.

Admissibilité – Pour que votre candidature à l'OJNB soit considérée, :

1. vous devrez démontrer lors d'une audition, en personne ou par enregistrement, votre capacité à jouer d'un instrument d'orchestre;
2. vous devez être un résidant du Nouveau-Brunswick durant la saison de l'OJNB (bien qu'à l'occasion nous puissions faire exception à la règle et accepter des membres d'une province voisine afin de remplir une place clé pour laquelle il n'existe aucun joueur qualifié au Nouveau-Brunswick).

Il est à noter qu'il n'y a pas d'âge limite et qu'il n'est pas nécessaire de fréquenter un établissement d'enseignement pour être membre de l'OJNB. Il n'est pas nécessaire non plus d'avoir atteint un niveau particulier d'études en musique, mais sachez que nos normes sont élevées (votre professeur pourra vous dire si vous êtes prêt ou non à auditionner). En règle générale, nos membres sont âgés de 11 ans à la jeune vingtaine et la plupart (sinon la totalité) fréquentent l'école, le collège ou l'université au Nouveau-Brunswick.

Les membres doivent avoir suffisamment de maturité pour faire face aux exigences des fins de semaine passées loin de leur famille. Si le manque de maturité est un problème chez un candidat par ailleurs qualifié, nous communiquerons avec ses parents avant le début de la saison pour en discuter et trouver une solution. Par exemple, si un musicien talentueux (mais très jeune) devait obtenir de bons résultats à l'audition, on pourrait l'admettre dans l'orchestre à condition qu'un parent s'engage à l'accompagner aux activités de l'OJNB.

Exigences d'audition – Il y a trois composantes à l'audition :

1. plusieurs gammes majeures (deux ou trois);
2. au choix du musicien, un court morceau de musique préparé et non accompagné, qui correspond à son niveau de compétence et qui comprend des passages contrastants (lents et rapides), OU deux courtes études, une rapide et une lente;
3. lecture à vue d'un court passage fourni par le jury d'audition.

L'audition dure une dizaine de minutes.

Processus de sélection et classification : Gardez à l'esprit qu'auditionner est un processus compétitif; il est donc souhaitable de bien répéter avant de se présenter à l'audition. Toutes les places de l'orchestre sont à pourvoir chaque année. Le choix des musiciens et des places assignées selon la performance à l'audition, et le talent et l'aptitude des candidats, est à l'entière discrétion du jury d'audition. En cas de désaccord parmi les membres du jury, le directeur musical se réserve le dernier mot.

L'excellente qualité de l'enseignement musical maintenant accessible dans plusieurs endroits au Nouveau-Brunswick fait en sorte que, pour une année donnée, il y a plus de musiciens qui pourraient se qualifier pour l'OJNB qu'il y a de places offertes dans l'orchestre. Nous encourageons toutefois les jeunes musiciens à auditionner, car le processus est en soi une expérience éducative qui profitera à tous les candidats. Ne vous découragez pas : beaucoup de jeunes musiciens qui n'avaient pas réussi à leur premier essai (ni même au deuxième) ont pourtant fini, à force de persévérer, par obtenir de bons résultats.

Lorsque toutes les auditions auront été évaluées, les candidats recevront par courriel, probablement en juin, un avis indiquant la catégorie dans laquelle ils ont été classés, à savoir :

1. ceux à qui nous offrons une place régulière à l'OJNB;
2. ceux à qui nous offrons une place de suppléant à l'OJNB;
3. ceux qui ont besoin de plus d'étude afin d'être en mesure de satisfaire aux normes de l'OJNB ou ceux à qui il nous est impossible d'offrir une place en raison d'un surplus de candidats qualifiés pour un instrument en particulier.

Veillez noter que la place assignée à l'intérieur d'une section ne sera pas indiquée dans le premier avis d'acceptation. Les places seront provisoirement déterminées par le directeur musical et les professeurs lorsque tous les candidats retenus auront donné leur réponse. Le choix définitif se fera après les premières répétitions à Greenhill Lake.

Les candidats qui n'auront pas été retenus (catégorie 3 ci-dessus) ou à qui l'on a offert une place comme membres suppléants pourraient, plus tard, se voir offrir une place de membre régulier si un autre musicien est incapable d'accepter notre offre. D'autre part, les candidats retenus comme membres réguliers qui, plus tard, pensent ne pas pouvoir participer à toutes les activités de la saison pourront demander à être classés comme membres suppléants ou membres en disponibilité, ce qui libérerait des places.

Détails des auditions

Les dates d'audition sont les suivants. Les lieux à être annoncés sur le site Web :

- **Université de Moncton** – le 15 avril
- **Sackville/Mount Allison** – le 16 avril
- **Bathurst / Miramichi** – le 5 mai (lorsque le nombre de candidats le justifie)
- **Fredericton** – le 11 et 13 mai (ou le 12 et 13 s'il n'y a pas d'auditions à Edmundston)
- **Edmundston** – le 12 mai (lorsque le nombre de candidats le justifie)
- **Moncton** – le 17 et 18 mai
- **Rothsay** – le 27 et 28 mai

Vous devez présenter une demande au gestionnaire de l'orchestre (ses coordonnées se trouvent à la fin du document) afin de fixer l'heure de votre audition. On vous indiquera à quel endroit et à quelle heure vous y rendre. Les lieux exacts des auditions sont indiqués ci-dessus. Les lieux exacts des auditions qui n'ont pas encore été déterminés seront annoncés bientôt sur le site Web. Vous devez vous présenter à l'heure prévue, à défaut de quoi votre audition sera reportée à la prochaine case horaire disponible. Si vous ne vous présentez pas du tout à votre audition, vous pourrez quand même en passer une dans un autre lieu, s'il reste de la place ou, au choix du directeur musical, effectuer une audition enregistrée.

Si la demande le justifie, on pourrait ajouter d'autres lieux d'audition. Les auditions se dérouleront en après-midi et possiblement en début de soirée. Vous pourriez devoir vous absenter l'après-midi de votre école étant donné qu'il nous est impossible d'organiser des auditions après l'école. Si cela vous convient mieux, vous pouvez certainement auditionner ailleurs que dans votre région.

Vous pouvez également vous inscrire aux auditions à l'un ou l'autre des endroits susmentionnés en visitant notre site Web au http://www.nbyo-ojnb.ca/audition_en.htm (en anglais) ou au http://www.nbyo-ojnb.ca/audition_fr.htm (en français). L'inscription se fait dans la section *Contactez-nous* du site Web. Veuillez fournir des renseignements complets, y compris votre instrument et le lieu d'audition de votre choix.

Le coût des auditions est de 20 \$, payable en argent comptant, par chèque (libellé à l'ordre de NBYO/OJNB), ou par carte VISA ou MasterCard, au moment de l'audition. Les candidats qui

choisissent de jouer deux instruments pour l'audition n'ont pas à payer deux fois, mais ils doivent indiquer à l'avance leur intention de jouer deux instruments afin que nous puissions réserver suffisamment de temps pour la deuxième audition. La deuxième audition n'aura pas lieu immédiatement après la première, car nous souhaitons laisser au musicien le temps de se réchauffer et d'accorder son deuxième instrument. Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire d'auditionner si vous désirez jouer un instrument « auxiliaire » comme la clarinette basse ou le cor anglais.

Veuillez remplir le formulaire d'audition en fournissant tous les renseignements demandés (prière d'écrire lisiblement en caractères d'imprimerie), avant la tenue de l'audition. Apportez le formulaire d'audition dûment rempli et les frais d'audition lorsque vous vous présenterez pour l'audition. Veillez fournir des réponses exactes, écrire lisiblement en caractères d'imprimerie et remplir le formulaire en entier. Nous utiliserons ces renseignements pour communiquer avec vous une fois que les résultats des auditions seront connus. Sachez que vos renseignements personnels et votre intégrité seront protégés, car les renseignements ne serviront à aucune autre fin. Sachez également que les résultats de votre audition ne vous seront pas communiqués tant que vous n'aurez pas payé vos frais d'audition.

Si vous le désirez, vous pouvez également nous fournir un court curriculum vitae (une ou deux pages) décrivant vos réalisations musicales (dates et détails de la formation, niveaux d'étude, professeur(s), travail d'ensemble et d'orchestre, le cas échéant). Veillez être bref (utilisez le style télégraphique); il n'est pas nécessaire de nous faire part de vos ambitions, etc. Les membres du jury d'audition vous en reparleront sûrement, ce qui se fera sur le ton d'une conversation et non d'une entrevue.

Vous devriez recevoir les résultats de votre audition en juin, par courriel (ou par téléphone si vous n'avez pas d'adresse de courriel), alors assurez-vous que les coordonnées que vous avez indiquées sur le formulaire sont exactes et lisibles (écrites en caractères d'imprimerie). Nous présumerons que tous les courriels envoyés comportant les résultats de votre audition auront été reçus et lus. Si vous n'avez pas eu de nouvelles à la fin juin, veuillez communiquer avec le gestionnaire de l'orchestre, car le courriel comportant vos résultats pourrait avoir été égaré.

Articles à apporter (et à ne pas apporter) à l'audition

- Les frais d'audition de 20 \$.
- Votre demande d'audition dûment remplie et votre curriculum vitae (le cas échéant).
- Votre instrument avec des cordes fraîches (neuves), le cas échéant, et tous les accessoires nécessaires (colophane, lubrifiants, etc.)
- Les instruments des familles des cuivres et des bois doivent être propres et bien entretenus afin d'assurer un son et un rendement optimaux; il serait bon d'avoir de nouvelles anches (et de les avoir rodées au préalable).
- Partition de votre ou vos pièces pour l'audition.
- Il n'est pas nécessaire d'apporter un pupitre à musique, car il sera fourni. Cependant, si vous vous sentez plus à l'aise avec votre propre pupitre, vous pouvez l'apporter.

- Veuillez ne pas emmener d'accompagnateur. Le jury d'audition veut une preuve de vos aptitudes et évaluer votre potentiel. Il peut beaucoup plus facilement se concentrer sur ces éléments quand vous n'êtes pas accompagné.
- Les candidats peuvent jouer assis ou debout, selon leur choix. Les contrebassistes peuvent apporter une chaise spéciale ou un tabouret s'ils ont l'habitude de s'en servir.
- Les percussionnistes doivent apporter des baguettes, un tambour à timbre et un pupitre au cas où un éventail d'instruments de percussion ne serait pas disponible à l'endroit de l'audition. Des dispositions pourraient être prises afin que le jury d'audition et le candidat se déplacent dans un endroit plus approprié, dans le cas où cet endroit est disponible et que l'horaire le permet.
- Si vous avez récemment été malade ou blessé, ou si, par exemple, vous avez récemment fait installer (ou enlever) un appareil orthodontique, vous pouvez retarder votre audition. Si une situation survient après qu'on a fixé la date de votre audition, veuillez immédiatement en informer le gestionnaire de l'orchestre afin qu'il puisse prendre d'autres dispositions.
- Nous vous recommandons fortement d'arriver au moins 15 minutes avant l'heure de votre audition afin de vous donner du temps pour le réchauffement. Nous ferons de notre mieux pour respecter l'horaire, mais de légers retards pourraient survenir en raison de circonstances imprévues.

Auditions enregistrées

Nous encourageons ceux et celles qui sont incapables de se présenter en personne à l'audition à envoyer une audition enregistrée. Cette pratique est courante là où les candidats sont dispersés sur un grand territoire, comme au Nouveau-Brunswick. Le cas échéant, nous vous invitons à considérer une audition enregistrée, telle que décrite ci-dessous.

Si vous choisissez d'envoyer une audition enregistrée, vous devez faire parvenir ce qui suit directement au directeur musical (ses coordonnées sont indiquées à la fin du document) en format électronique, par la poste ou par service de messagerie :

- une bande de cassette, un CD ou un fichier MP3 contenant votre interprétation de la pièce (ou des pièces) que vous avez préparée (sans accompagnement), ainsi que trois gammes majeures (veuillez les « annoncer » en disant, par exemple : « G majeur », puis en jouant la gamme; annoncez la deuxième et ainsi de suite);
- les frais d'audition de 20 \$ (chèque ou mandat – veuillez ne pas envoyer d'argent comptant);
- un formulaire d'audition dûment rempli et un curriculum vitae (le cas échéant) (copie papier ou fichier PDF);
- une photocopie lisible ou un fichier PDF de la partition de la pièce que vous avez préparée;
- une note de votre professeur de musique attestant de l'authenticité de votre audition enregistrée, ainsi que son évaluation de vos capacités de lecture à vue. Veuillez également inclure les coordonnées de votre professeur (dans un fichier PDF ou un courriel).

Toute la documentation pour l'audition doit parvenir au directeur musical le plus tôt possible (et au plus tard le 31 mai). Cette documentation devient la propriété de l'OJNB. Veuillez noter que les fichiers informatiques volumineux (plus de 2 Mo) ne doivent pas être envoyés par courriel, car ils imposent une trop grosse charge au service Internet du récipiendaire. Ces fichiers doivent plutôt être téléchargés vers le site <http://www.transferbigfiles.com/> ou un site semblable. Le directeur musical reçoit alors un avis par courriel (vous devez indiquer son adresse lors du processus de téléchargement) et il peut ensuite accéder au fichier. Ce service est gratuit (jusqu'à présent) et il produit de très bons résultats.

Nous vous recommandons d'auditionner même si vous n'êtes pas certain de vos projets pour l'année 2010-2011. Même si vous pensez quitter la province l'an prochain, vos projets pourraient changer de façon imprévue. N'oubliez pas que vous n'avez pas à prendre d'engagement envers l'OJNB tant et aussi longtemps que vous n'avez pas reçu une offre pour occuper une place dans l'orchestre.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'OJNB et de ses programmes, veuillez consulter notre site Web ou communiquer avec :

Peter Bourne

Gestionnaire de l'orchestre

185, rue Northumberland
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 3J2
506-455-0311; nbyo@nbnet.nb.ca

Don Matheson

Directeur général

Moncton (Nouveau-Brunswick)
506-872-2973; drmatheson@nbyo-ojnb.com

James Mark, Ph. D.

Directeur musical et chef d'orchestre

34, rue Union
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 4M4
506-536-1903; jmark@mta.ca